

AUTORISATION DE PRELEVEMENT – 2022/2023

(pour le paiement du Self uniquement)

Si vous avez opté pour les prélèvements automatiques pour le règlement du Self et seulement...

s'il s'agit d'une 1^{ère} demande au collège Victor Segalen pour cet élève (*)

Si vous êtes déjà prélevé(s) pour l'un de ses frères et sœurs, préciser son nom :

si votre RIB et/ou le responsable financier ont changé (*)

(*) *cocher la case qui correspond à votre situation*

merci de bien vouloir compléter l'autorisation de prélèvement ci-dessous et de nous retourner l'intégralité de cette page.

NOM et Prénom de L'ELEVE :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par le COLLEGE VICTOR SEGALEN de CHATEAUGIRON.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le COLLEGE VICTOR SEGALEN de CHATEAUGIRON.

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER :

COMPTE A DEBITER :

IBAN : -----

BIC : -----

DATE et SIGNATURE du TITULAIRE DU COMPTE :

**N° NATIONAL
D'EMETTEUR**

534568

DESIGNATION CREANCIER

Collège Victor Segalen

CHATEAUGIRON

**ETABLISSEMENT TENEUR
DU COMPTE**

TP RENNES Trésorerie
Générale